Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Département des infrastructures réorganise sa mobilité professionnelle

Le Département des infrastructures réorganise sa gestion des déplacements professionnels : dès le 3 novembre, les 500 collaborateurs du bâtiment de la Riponne auront pour consigne d'utiliser en priorité les transports publics pour leurs trajets professionnels. Par ailleurs, ils disposeront d'un parc de 7 voitures Mobility. Outre le fait d'amener à une mobilité plus respectueuse de l'environnement, le nouveau système permettra une économie annuelle d'environ 90'000 francs.

Défendant une politique de mobilité plus responsable et respectueuse de l'environnement, le Département des infrastructures de l'Etat de Vaud (DINF) réorganise sa propre gestion des déplacements professionnels. En plus de favoriser une mobilité plus rationnelle et axée sur la complémentarité transports publics - voiture - mobilité douce (vélo, marche, etc.), le nouveau système - en service dès le 3 novembre permettra au département de réaliser une économie annuelle d'environ 90'000 francs.

Description du nouveau système

La réorganisation, qui touche les collaborateurs travaillant à la Riponne (plus de 500, dont 180 se déplacent régulièrement), est constituée des éléments suivants :

· encouragement à une utilisation systématique - lorsque cela est possible - des transports publics;

· création d'un pool de véhicules centralisé, composé de voitures de service (7) et de véhicules de la société de car-sharing Mobility (7), qui seront par ailleurs disponibles aux sociétaires Mobility en-dehors des heures de bureau;

· arrêt du renouvellement du parc de véhicules de service au profit de véhicules Mobility;

· suppression des places de parc attribuées aux collaborateurs effectuant professionnellement moins de 3000 km/an, avec, pour corollaire, la suppression des

locations de places de parc externes payées aux prix du marché. Ce sont 30 places sur 100 environ qui sont ainsi supprimées.

Impacts sur la mobilité privée

Les partenariats conclus dans le cadre de ce projet permettent au DINF de proposer aux collaborateurs des abonnements privés tl, CFF et Mobility à des tarifs préférentiels. Cela dans le but, d'une part, de favoriser l'utilisation de ces transports respectueux de l'environnement (transports publics et auto-partage) et, d'autre part, de faciliter les importants changements d'habitudes que les suppressions de places de parc ne manqueront pas d'engendrer.

Meilleure cohérence interne-externe

Par la mise en place de ce nouveau système, et par les encouragements à une responsabilisation individuelle de chaque collaborateur, le Département des infrastructures met en pratique à l'interne la politique qu'il défend ardemment à l'externe. Il espère ainsi que ce projet servira d'exemple de référence.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 octobre 2003

M. Philippe Biéler, chef du DINF, tél. 021 316 70 01 M. Pierre Imhof, secrétaire général du DINF, Tél. 021 316 70 03

Confre~1